



PLU La Limouzinière

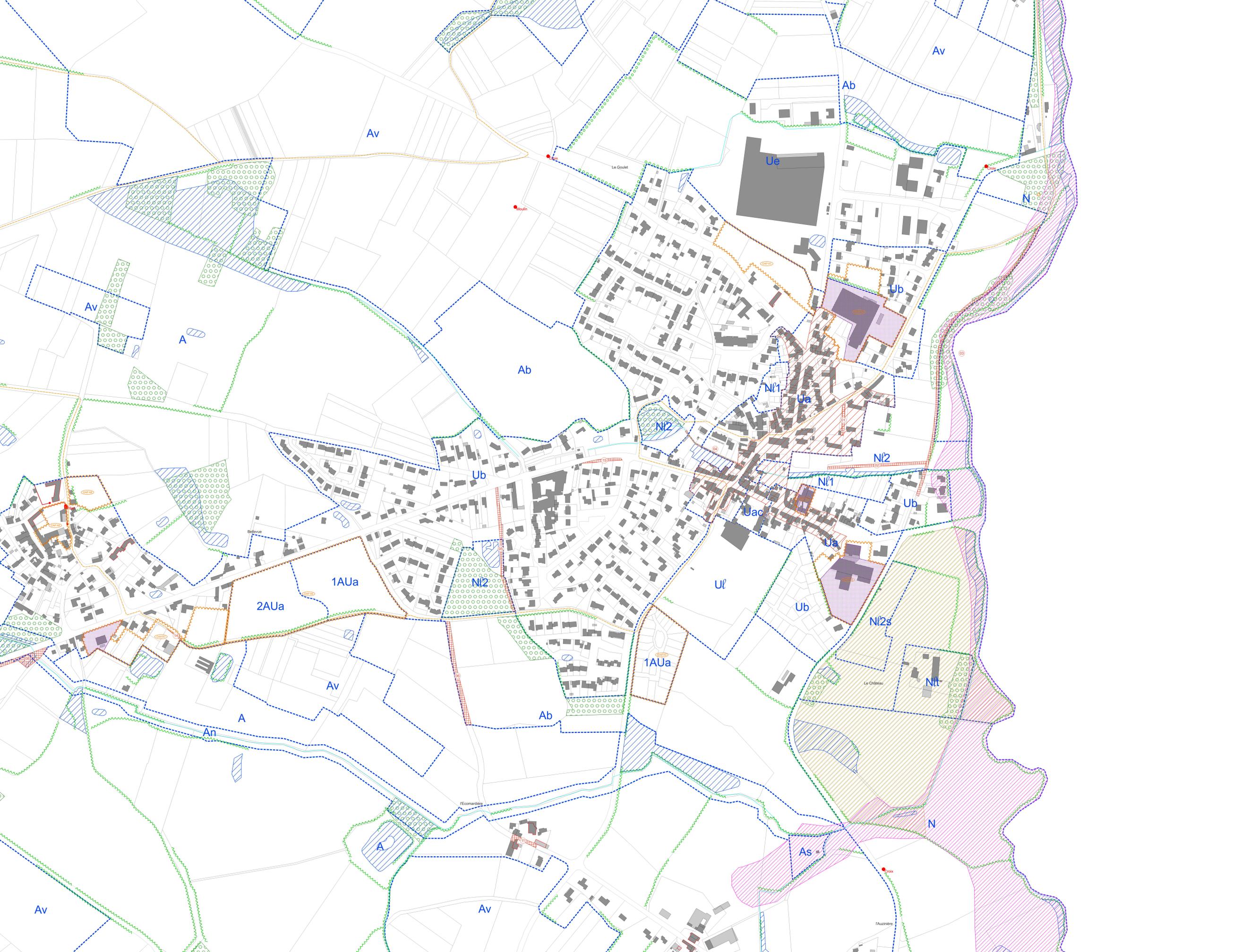
Déclaration de projet
Mise en compatibilité du PLU
Dossier d'approbation
Règlement graphique
Agglomération de La
Limouzinière

Vo pour être annexé à la délibération du 12/02/2014
Le Maire





27, rue de la courbe 44100 Nantes | contact@planen.fr | www.planen.fr | 06 63 67 71 01
Siren 894 924 141 RCS Nantes



- Légende**
- Limite de zone
 - Secteurs soumis à des dispositions spécifiques d'utilisation des sols
 - Intervalle de secteur soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Site dans lequel l'autorisation de construire est subordonnée à la démolition des bâtiments existants
 - Emplacement réservé
 - Hab à bâtir
 - Ancien bâtiment d'intérêt patrimonial ou architectural en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet de changement de destination
 - Secteurs soumis à des protections particulières
 - Secteur concerné par l'abandon des zones inondables de la Logne et du Thou
 - Site d'une ancienne décharge
 - Muséum historique
 - Zone de préservation archéologique
 - Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme
 - Bâtiment de caractère à préserver (fermes, granges en pierre...)
 - Espace boisé et arbre isolé d'intérêt paysager à préserver (article L151-19 ou L151-23 du CU)
 - Site dont l'intérêt architectural, patrimonial et paysager doit être préservé (article L151-19 ou L151-23 du CU)
 - Zone horticole inventoriée, à préserver
 - Élément de "petit patrimoine" à préserver (mur)
 - Hab ou alignement d'arbres à préserver (article L151-19 ou L151-23 du CU)
 - Cours d'eau à préserver

Liste des emplacements réservés

Numéro des emplacements	Désignation de la réservation	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface approximative en m²
01	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Bourg	Commune	313 m²
02	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Riz Doré	Commune	966 m²
03	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Logne	Commune	2 956 m²
04	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Bourg ouest	Commune	270 m²
05	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Bourg ouest	Commune	1 302 m²
06	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - Ecomardière	Commune	1 673 m²
07	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - La Girardière	Commune	648 m²
08	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - La Michelière	Commune	14 685 m²
09	Continuité de cheminement "doux" (piétonnier et/ou cyclable) - La Dorie	Commune	2 145 m²
11	Aménagement de voirie - Ecomardière	Commune	353 m²
12	Aménagement de carrefour - La Marnière	Commune	164 m²
13	Aménagement de voirie - La Marnière	Commune	446 m²
14	Aménagement de voirie - rue des Sables	Commune	55 m²
15	Aménagement du carrefour rue de Richebourg / rue De Gaulle	Commune	300 m²
17	Aménagement de voirie - impasse de l'Enclose	Commune	579 m²
18	Foué d'écoulement - La Dorie	Commune	173 m²